



modification urgente de décision provisoire

Par **marie41EA**, le **26/07/2019** à **13:26**

Bonjour,

j'ai la garde de mes 2 petits, papa les a 1 week-end sur deux du vendredi 18h au dimanche 18h. Il n'a aucun droit pendant les vacances scolaires. Cette décision est provisoire car enquête sociale et médiation demandées. Nous étions convoqués le 21 juin pour le compte rendu sauf que l'enquêteur a rendu tardivement ses conclusions donc mon avocate a demandé un report. Report qui a été accepté et mis au 27 septembre.

Pendant cette audience l'avocate de monsieur a demandé que monsieur puisse avoir ses enfants un peu plus pendant ses congés d'été. La juge m'a demandée si j'acceptais, mon avocate avec mon accord a dit ok pour un jour.

En sortant du tribunal je m'entretiens avec mon avocate à ce sujet pour avoir les modalités. Elle me dit qu'elle va s'entretenir avec l'avocate de monsieur et qu'elles feront noter le lundi concerné comme ça il n'y aura pas d'ambiguïté.

Nous avons reçu mercredi 24 le compte rendu avec mention du report et ce fameux jour..... sauf qu'il est écrit que monsieur aura ses enfants chaque lundi qui suit ses week-end jusqu'au jour du jugement en septembre.

Que faire? J'ai envoyé des mails à mon avocate mais elle n'est pas joignable, j'ai même appelé pour la voir mais elle plaide.

Ce n'est pas du tout ce qui était prévu que puis-je faire?